

ANNEE SCOLAIRE 2013/2014

SIVOS DES COMMUNES DE Beaurepaire, La Poterie-Cap-d'Antifer, Sainte-Marie-au-Bosc, le Tilleul

GARDERIE PERISCOLAIRE – REGLEMENT (A CONSERVER)

ACCUEIL

Les enfants scolarisés dans le regroupement scolaire seront accueillis par la surveillante dans la salle polyvalente de La Poterie Cap d'Antifer.

FONCTIONNEMENT

Le matin à partir de 7h30

Les enfants doivent être **déposés à la porte de la salle polyvalente** pour des raisons de sécurité.

Puis à l'arrivée du car seront pris en charge par l'accompagnatrice.

Le soir jusqu'à 18h30, qu'il convient de respecter.

Les enfants des écoles de Beaurepaire, Sainte-Marie-au-Bosc et le Tilleul seront déposés à la garderie par le car scolaire et gardés par les surveillantes jusqu'à l'arrivée des parents qui viendront **les rechercher à la porte de la salle polyvalente**. En cas d'impossibilité, ils devront se faire représenter par une personne habilitée.

Un goûter sera distribué aux enfants (lait chocolaté, eau et brioches) après la classe.

FRAIS DE SURVEILLANCE

La demi-heure : **1,50 euros**

L'heure : **2,60 euros**

Toute demi-heure entamée est due. Le paiement s'effectuera par prélèvement automatique après réception de la facture- merci de fournir un RIB si ce n'est pas déjà fait et l'autorisation de prélèvement.

GARDERIE PERISCOLAIRE

FICHE D'INSCRIPTION

NOM – Prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone domicile :

Téléphone travail Mme : Mr :

N° Caisse d'allocation familiale et adresse :

Assurance

Responsabilité civile :

(joindre attestation)

Noms et adresses des personnes majeurs

autorisées à prendre l'enfant à la garderie :

Tel :

Ou si collégien autorisation écrite des parents

NOM DES PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE (adresse et téléphone)

PERE :

MERE :

AUTRE :

Nom et téléphone

du médecin traitant :

Date du dernier vaccin anti-tétanique :

En cas d'urgence, après appel du SAMU, un élève accidenté pourra être transporté et orienté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille sera immédiatement avertie par nos soins.

Observations particulières : (allergie, traitement longue durée, etc.....)

DECHARGE DESTINEE A L'ECOLE

Monsieur ou Madame :

Parents de l'enfant :

- **le matin** : autorise le personnel périscolaire à conduire les enfants à l'école maternelle de la Poterie et au car pour les enfants scolarisés dans les autres communes.
- **le soir** : autorise le personnel périscolaire à accueillir les enfants à la descente du car et à venir chercher les enfants de la maternelle de la Poterie.

Signature des parents